mbk Maschinenbau GmbH
Friedrich-List-Str. 19
88353 Kisslegg / Germany
Tel.: +49 7563 9131 0
Fax: +49 7563 2566
Email: info@mbk-kisslegg.de

OBLIGATIONS DE COLLABORATION DU CLIENT

VII. OBLIGATIONS DE COLLABORATION DU CLIENT :
Le client s'engage à soutenir les activités de MBK Maschinenbau GmbH. En particulier le client crée gratuit toutes les conditions dans le domaine de la sphère d'entreprise qui sont nécessaires pour l'exécution réglementaire de la commande.
Les points mentionnés dans la suite comptent parmi ces conditions :

1) Stockage chez le client jusqu'à la mise en route

Le client met à la disposition les espaces convenables pour le stockage provisoire de l'objet de contrat. Cela doit être garanti que le stockage de l'objet de contrat est au moins réfléchi, est abandonné sec et non aux influences du temps.
La température du stockage doit être entre +5 et -+40 degrés. Des différences doivent être réglées avec MBK

2) Construction et mise en route
A partir de la date d'installation convenue et pour la durée des travaux prévus, le client met à la disposition gratuitement le personnel qualifié au soutien de la construction et de mise en route.
Le personnel doit disposer des qualifications suivantes :
- Serrurier avec la formation de sueur.
- Electricien qualifié

Quatre (4) semaines avant la construction et mise en route, le client doit nommer par ècrit à MBK le personnel responsable et autorisé pour les travaux et la liste de chèque signée pour l'installation doit être arrivée à MBK.

Le résultat de production attendu dépend de la matière initiale utilisée. Au cas où du matériel spécifié par MBK est écarté, le matériel, utilisé par le client doit être accordé avec MBK concernant son utilité pratique.

Le matériel de test doit être mis à la disposition par le client dans une quantité suffisante 2 semaines avant la livraison.

Comme la langue, l'allemand / français est convenu. Si nécessaire, un traducteur doit être fournis par le client pour tous les travaux de construction et les travaux de mise en route.

3) Personnel de sécurité / prime de risque
Le client garantit la sécurité du personnel MBK pendant le travail de construction et de mise en route.
Le client prend pour cela toutes les mesures nécessaires (par exemple, le personnel de sécurité).
Si le potentiel de dangers a changé pour la date de l'enlèvement et le travail de mise en route, le client doit payer une augmentation de dangers d'un montant de par jour.
L'estimation de la situation de dangers s'adapte après les recommandations du Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

4) Infrastructures
Le client met à la disposition des locaux convenables et les infrastructures nécessaires (par exemple, des connecteur d'alimentation électriques, le câblage, etc.).
En particulier les demandes de la liste de chèque sont valables pour le travail d'installation et de mise en route (cf. le point 2).

5) Conditions d'environs et conditions de route
Libre d' influences du temps
Conditions d'enviorns : sec, propre, libre d' objets
Température d'environs : + 5 - + 40 degrés Celsius
Humidité de l'air : 21 – 85 %
Hauteur d'installation sur NN : 0 – 1000 m
Pureté aérienne : au maximum 10 mg / m3 de poussière
Air comprimé : d'après l' ISO 8573-1:1010 [-:4:-]

Fondement :
Plaque de sol avec des qualités suivantes :
Dimensions : circulant avec au moins 1 m de distance des mesures au maximum de machines (y compris tous les accessoires)
Bonté de béton : C25 / C30
Epaisseur : mn. 250 mm
Pente de la surface : 0,05% au maximum
Uniformité de la surface : au maximum 5 mm sur 0,1 m de longueur jusqu'à au maximum 20 mm sur 15 m de longueur.
Constitution de la surface: glissante et fermée, sans arête
Armature : treillis soudés inférieur et supérieure, déplacée entièrement de grande étendue; bordure d'ourle constructive des étriers plantés; dimensions exigées d'après le calcul statique pour des charges de point de 1500 kg / 375 kg (statiquement / avec dynamisme)
Fondement : fond condensé et capable de porter - d'après le calcul statique - pour des charges de point de 1500 kg / 375 kg (statiquement / avec dynamisme)

Des différences doivent être convenues avec MBKdans la phase d'offre
pour une operation durablement sans problème de l'objet de contrat

6) Clarification technique :
Les modifications à l'exécution supplémentaires sont payantes. Un déplacement de la date de livraison peut aussi en résulter (cf. le point 7 - le délai de livraison / la date de livraison).

© Copyright 2014

mbk Maschinenbau GmbH
Friedrich-List-Str. 19
88353 Kisslegg / Germany
Tel.: +49 7563 9131 0
Fax: +49 7563 2566
Email: info@mbk-kisslegg.de

OBLIGATIONS DE COLLABORATION DU CLIENT

7) Délai de livraison / la date de livraison
Habituellement, le délai de livraison comme dans „VI - CONDITIONS DE LIVRAISON ET CONDITIONS DE PAIEMENT est valable.
Si l'on convient d'une facture d'acompte ou d'un crédit documentaire (3) , le délai de livraison est valable dès l'entrée de l'acompte ou de l'ouverture de du crédit documentaire.
Un retard de l'acompte ou du crédit documentaire peut provoquer des délais de livraison plus longs dans le cas concret.
Aussi le délai de livraison est valable dès la mise au point technique complète. De cette façon il peut en venir également pour un déplacement et prolongation de la date de livraison.
Alors, MBK informera le client immédiatement par écrit une nouvelle date de livraison.
La livraison doit être rappelée par le client au plus tard quatre (4) semaines après l'explication écrit de MBK que la machine est prête à fonctionner.

8) Surcroît de dépenses par les directions de collaboration non apportées
La performance de collaboration du client est par contrat les devoirs principaux dus. Le client est compté au surcroît de dépenses (par exemple, par des attentes), auquel MBK naît par pas opportun ou non dans la manière convenue la performance de collaboration apportée, après la dépense séparément.

VIII. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

1) Discrétion / droits de protection
Les partis de contrats sont obligées à traiter confidentiellement toutes les informations reçues de l'autre parti sur ce contrat ainsi que toutes les connaissances concernant des affaires techniques, commerciales ou organisatrices obtenues de l'autre parti à l'occasion de cette coopération et ne pas utiliser ou rendre accessible des troisièmes pendant la durée ainsi qu'après la fin de cet accord sans consentement écrit préalable du parti concerné. Une utilisation de cette information est limitée seule à l'usage pour l'exécution de ce contrat. Cette obligation de confidentialité n'est pas valable pour des informations que l'autre parti a reçu ou reçoit manifestement des troisièmes, ou qui étaient déjà connus lors de la conclusion du contrat ou qui devenaient connus plus tard sans violation contre les obligations contenues dans ce contrat.
Ces obligations restent valables pour les deux partis de contrats pour 5 ans supplémentaires, aussi après la fin de ce contrat.

2) Garantie / la mise en route / l'enlèvement
Des exigences de garantie se prescrivent dans 12 (douze) mois de manière calculée à partir de la date de l'enlèvement.
Si la durée d'operation quotidienne de l'usine dépasse le cadre (heures d'operation) convenu, le délai se raccourcit convenablement. L'enlèvement doit se produire par le client au plus tard 2 (deux) mois après l'explication écrit de MBK que la machine est prête à fonctionner.

Si l'enlèvement ne se produit pas dans cette période, pour des raisons dont MBK ne doit pas prendre la responsabilité, la garantie commence pour la date de la plus tardive date d'enlèvement. Dans ce cas, il y a une obligation de paiement pour tous les paiements qui sont liés avec l'enlèvement.

- <u>Objet de l'enlèvement et des dates</u>
  MBK peut présenter des livraisons partielles ou la performance partielle pour l'enlèvement. A ceci chaque phase conclue dans soi fait partie de l'accomplissement du contrat (l'enlèvement d'usine, enlèvement des composants partiels, l'enlèvement chez le client, l'opération de pilote).
  Le client effectuera immédiatement chaque enlèvement des livraisons ou des performances apportées par MBK. MBK est autorisé à participer à chaque enlèvement, aussi l'enlèvement partiel.
  Le délai d'enlèvement se monte au plus tard pendant 2 (deux) mois et commence dès que MBK met à la disposition au client la livraison ou performance pour l'enlèvement (ou l'enlèvement partiel)- l'explication que la machine est prête à fonctionner.
  Au cas où le client n'ait par écrit réprimandé aucuns défauts essentiels pendant le délai d'enlèvement, la livraison ou performance est considéré quand enlevée.
  L'enlèvement de la performance totale (enlèvement final) s'est produit, si le dernier enlèvement partiel s'est produit.

- <u>Enlèvement du système</u>
  L'enlèvement du système se produit grâce aux fonctions typiquement choisies qui manifestent le fait d'être capable de fonctionner du système.
  L'enlèvement étreint fondamentalement un choix des points spécifiques au client et une operation de pilote de 1 jour.
  Toutes les différences apparaissantes concernant le comportement du système testé dans en face de la description de performance pendant l'enlèvement sont prises dans une liste de faute et sont classifiées comme les fautes gênantes d'enlèvement et les fautes non gênantes d'enlèvement (des points de reste).
  Une faute est seulement classée comme gênante d'enlèvement s'il

© Copyright 2014

mbk Maschinenbau GmbH
Friedrich-List-Str. 19
88353 Kisslegg / Germany
Tel.: +49 7563 9131 0
Fax: +49 7563 2566
Email: info@mbk-kisslegg.de

OBLIGATIONS DE COLLABORATION DU CLIENT

- l'utilisation industrielle du système réduit fortement parce que certains groupes de construction ne remplissent les caractéristiques de performance demandées et
- concerne les fonctions à prouver lors de cet enlèvement.

Toutes les autres fautes ne sont pas classées comme gênant d'enlèvement. Ces fautes ne réduisent pas du tout ou seulement légèrement l'utilisation industrielle du système. Si aucune faute gênante d'enlèvement n'apparaissent pendant l'enlèvement, le système est considéré comme enlevé.
Si les fautes gênantes d'enlèvement apparaissent pendant l'enlèvement, MBK les éliminera en considération de la faute le plus vite possible. Le temps de pilotes est prolongé du temps qui a besoin de MBK à l'élimination des fautes. Toutes les fautes non gênantes d'enlèvement sont prises dans une liste de points de reste. MBK appellera au client pour chacun ces fautes une date de liquidation de faute et prouvera, ensuite, le fonctionnement correct du système selon la description de performance.

L'enlèvement est effectué en commun par les deux partis. Le procès-verbal d'enlèvement est à signer par des deux partis. La signature sur le document d'enlèvement doit être munie de la date de l'enlèvement.

L'enlèvement est donné tacitement avec le début de la production bien qu'aucun enlèvement n'ait eu lieu. Dans ce cas, MBK n'assume aucune responsabilité.

Quatre (4) semaines avant l'enlèvement des installations, le client de MBK a à nommer par écrit le personnel responsable et autorisé pour l'enlèvement. C'est nécessaire qu'au moins trois (3) personnes responsables et autorisées doivent être nommés par le client.

3. Des Modifications de la description de performance
Des modifications de la description de performance peuvent être demandées par le client ou MBK. Les modifications, qui ont des effets sur des fonctions de système ou la performance de système, des dates, prix et/ou les autres conditions, sont soumises par écrit à l'autre parti sous l'indication de la définition jusqu'à présent, du problème enfoncé, de la modification sollicitée et de ses effets. Les partis qui participent au projet décident en commun de la demande.

Une modification est effectuée seulement après une modification correspondante du contrat conjointe qui pris en considération la description de performance, les dates, les prix, la performance de collaboration, l'enlèvement et les autres aspects agissant sur le contrat.

4. Complémentaire aux conditions explicitement appelées dans l'offre, les documents suivants sont appliqués:
- Des conditions générales de MBK du 08.05.2009
- cette offre
- Liste de chèque des conditions d'installation et de mise en service
- Plan d'installation
- Directives pour refacturer des frais de voyage de MBK
- Spécification de fil

Aux définitions contradictoires, les documents sont valables dans l'ordre de cette énumération.

5. Tous les annexes de l'offre sont des éléments essentiels de le même. Des modifications d'offre et explications pour l'offre ont besoin de la forme écrite pour être efficace.

6. Le droit de la République fédérale d'Allemagne est appliqué. La place de tribunal est le siège de MBK.

01.10.2014

© Copyright 2014